

Séance du 11 août 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
29 juillet 2022

Date d'affichage
29 juillet 2022

Objet de la Délibération

Carte scolaire :
nomination d'un avocat

N°30.2022

L'an deux mil vingt-deux, et le onze août à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Philippe SIONNET, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE

Pouvoir : de David LE GUEN à Elodie LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Elodie LEFEBVRE

*

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical que par arrêté n°05-2022-03-09-00004 daté du 9 mars 2022, la Directrice Académique des Services de l'éducation nationale du département des Hautes-Alpes a consacré la fermeture d'une classe du RPI de la Meije, prévoyant aussi la suppression d'un poste.

Le Président propose de désigner Maître Yann ROUANET, Avocat Spécialiste en droit public, pour défendre les intérêts du SIVOM dans cette affaire.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

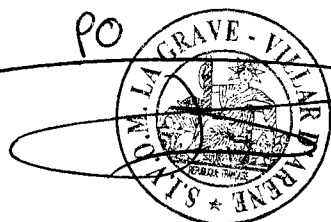
- Confie à Maître Yann ROUANET, Avocat Spécialiste en droit public, la défense des intérêts du SIVOM dans cette affaire.
- Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,
Olivier FONS

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification



AR Prefecture

005-240500264-20220811-30_2022-DE
Reçu le 22/08/2022
Publié le 22/08/2022

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0